



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

maladies sexuellement transmissibles

Question écrite n° 54446

Texte de la question

M. Jean-Luc Prével attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la publicité et la concrétisation des conclusions des experts du groupe de travail sur les maladies sexuellement transmissibles. Début 1999, un groupe de travail sur les maladies sexuellement transmissibles avait été constitué à la direction générale de la santé dont l'objectif était de réaliser un état des lieux sur les MST en France, d'organiser une meilleure prévention et une meilleure prise en charge et de définir les priorités. Les conclusions des experts ont été remises à l'automne 1999 à la direction générale de la santé. Or, un an après, elles n'ont toujours pas été rendues publiques, alors que bon nombre de propositions concrètes avaient été élaborées, notamment celle du réaménagement du code de la santé publique afin de l'adapter à la réalité des MST en France. Il lui demande donc de se prononcer sur une éventuelle nouvelle convocation des membres du groupe de travail d'ici à la fin de l'année afin de finaliser les conclusions du rapport et sur les décision que compte prendre le Gouvernement.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Prével](#)

Circonscription : Vendée (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54446

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 novembre 2000, page 6692